

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de la transition écologique, de l'énergie,  
du climat et de la prévention des risques

Direction générale de l'aménagement, du logement  
et de la nature

Direction de l'eau et de la biodiversité

Sous-direction de la protection et de la restauration  
des écosystèmes terrestres

Bureau de l'encadrement des impacts sur la  
biodiversité

**Résumé des récépissés de déclaration pour l'accès aux ressources génétiques sur le  
territoire national et le partage des avantages découlant de leur utilisation  
délivrés entre le 7 juin 2024 et le 31 décembre 2024**

NOR : TECL2417485S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

\*\*

Par décision en date du 22 juillet 2024, il a été donné récépissé (n° 823) à :

*Université de Franche-Comté  
UMR CNRS 6249 Chrono-environnement  
16 route Gray  
25000 Besançon*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en  
vue de la réalisation des activités suivantes :

*Comprendre les mécanismes impliqués dans le déclin et la résilience des chauves-souris  
afin de mieux prédire et prévenir des déclins futurs*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Miniopterus schreibersii, Myotis emarginatus, Myotis myotis, Plecotus auritus,  
Rhinolophus euryale, Rhinolophus ferrumequinum*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Côte-d'Or, Doubs, Jura, Nièvre, Saône-et-Loire, Yonne*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces  
ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*\*

Par décision en date du 22 juillet 2024, il a été donné récépissé (n° 824) à :

*Université Goethe de Francfort-sur-le-Main  
13 Max-von-Laue-Strasse*

60438 Frankfurt am Main

Allemagne

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Reconstruction et comparaison de génomes pour répondre à des questions d'évolution au sein d'une famille d'angiospermes*

avec l'accès aux ressources génétiques de l'espèce suivante :

*Helosis cayennensis*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Guyane*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*  
\*\*

Par décision en date du 22 juillet 2024, il a été donné récépissé (n° 825) à :

*Université Carl von Ossietzky d'Oldenbourg*

*114-118 Ammerländer Heerstrasse*

*26129 Oldenburg*

*Allemagne*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Comprendre l'effet des vagues de chaleur marines sur la physiologie et le microbiome des vers marins *Lanice conchilega**

avec l'accès aux ressources génétiques de l'espèce suivante :

*Lanice conchilega*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Manche*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*  
\*\*

Par décision en date du 22 juillet 2024, il a été donné récépissé (n° 826) à :

*Ancient Environmental Genomics Initiative for Sustainability (AEGIS)*

*University of Copenhagen*

*Oster Voldgade 5-7*

*1350 Copenhagen*

*Danemark*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Analyse d'ADN environnemental de sites géologiques pour étudier l'adaptation aux évolutions climatiques de variétés végétales anciennes*

avec l'accès aux ressources génétiques suivantes :

*ADN environnemental*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Ain, Alpes-de-Haute-Provence, Finistère, Lozère, Vendée, Yonne*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*  
\*\*

Par décision en date du 22 juillet 2024, il a été donné récépissé (n° 827) à :

*MNHN*

*57 rue Cuvier*

*75231 Paris Cedex 05*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Large étude des espèces marines de la ZEE française impliquant la possible description d'espèces nouvelles*

avec l'accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Mollusques, crustacées, annélides, échinodermes, ascidies, algues, éponges et bryozoaires, poissons cryptobenthiques*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Côtes-d'Armor, Ille-et-Vilaine, Manche*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*  
\*\*

Par décision en date du 22 juillet 2024, il a été donné récépissé (n° 828) à :

*Université de Perpignan*

*52 avenue Paul Alduy*

*66100 Perpignan*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Etude de l'anguille européenne et des pressions sur cette espèce dans le cadre des projets "AnguillaMed" et "Interaction"*

avec l'accès aux ressources génétiques de l'espèce suivante :

*Anguilla anguilla*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Aude, Bouches-du-Rhône, Pyrénées-Orientales*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*  
\*\*

Par décision en date du 22 juillet 2024, il a été donné récépissé (n° 829) à :

*Genome Research Limited*

*Wellcome Genome Campus*

*CB10 ISA Hinxton, Cambridgeshire*

*Royaume-Uni*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Recherche génomique sur les nématodes dans le cadre du programme « Tree of life »*  
avec l'accès aux ressources génétiques de l'espèce suivante :

*Caenorhabditis*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*France métropolitaine*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 22 juillet 2024, il a été donné récépissé (n° 830) à :

*Institut de recherche Pierre Fabre*

*3 avenue Hubert Curien*

*BP 13562*

*31100 Toulouse Cedex 1*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Mise au point d'un nouvel actif à visée cosmétique*

avec l'accès aux ressources génétiques de l'espèce suivante :

*Asparagaceae*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*France métropolitaine*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 22 juillet 2024, il a été donné récépissé (n° 831) à :

*Chancellor Masters and Scholars of the University of Cambridge*

*Trinity Lane*

*CB2 1TN Cambridge*

*Royaume-Uni*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Déterminer les facteurs de mortalité de masse d'une population de mulette perlière*

avec l'accès aux ressources génétiques de l'espèce suivante :

*Margaritifera margaritifera*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Tarn*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 22 juillet 2024, il a été donné récépissé (n° 832) à :

*INRAE*

*UMR Biologie du Fruit et Pathologie*

71 avenue Edouard Bourlaux  
CS20032  
33882 Villenave d'Ornon

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Recherche sur la cicadelle Euscelidius variegatus*  
avec l'accès aux ressources génétiques de l'espèce suivante :  
*Euscelidius variegatus*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :  
*Gironde*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*  
\*\*

Par décision en date du 22 juillet 2024, il a été donné récépissé (n° 833) à :

*Madame Lisa HARAL*  
*176 rue Fructidor*  
*34000 Montpellier*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Déterminer les propriétés antimicrobiennes de matières végétales*  
avec l'accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :  
*Fucales, Myrtales, Poales, Zingiberales*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :  
*Guadeloupe, Martinique*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*  
\*\*

Par décision en date du 22 juillet 2024, il a été donné récépissé (n° 834) à :

*CNRS*  
*1919 route de Mende 34293*  
*Montpellier Cedex 5*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Evaluation de l'impact combiné des polluants et des parasites sur les mouvements des oiseaux de mer et la circulation des agents infectieux*  
avec l'accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Larus michahellis, Ornithodoros maritimus*  
et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :  
*Aude, Bouches-du-Rhône, Corse-du-Sud*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*  
\*\*

Par décision en date du 10 septembre 2024, il a été donné récépissé (n° 835) à :

*Université d'Exeter  
The Queen's Drive  
Northcote House  
Exeter EX4 4QJ  
Royaume-Uni*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Comparaison des types de cellules sensorielles chez les vers annélides polychètes marins avec l'accès aux ressources génétiques de l'espèce suivante :*

*Platynereis massiliensis*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Finistère*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*\*  
\*\**

Par décision en date du 10 septembre 2024, il a été donné récépissé (n° 836) à :

*Université Christian-Albrechts de Kiel  
Christian-Albrechts-Platz 4  
24118 Kiel  
Allemagne*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Recherches sur la roquette de mer pour comparer et analyser les capacités d'adaptation des organismes à travers l'Europe avec l'accès aux ressources génétiques de l'espèce suivante :*

*Cakile maritima*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Hérault, Var*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*\*  
\*\**

Par décision en date du 10 septembre 2024, il a été donné récépissé (n° 837) à :

*Université Eberhard Karls de Tübingen  
Geschwister-Scholl-Platz  
72074 Tübingen  
Allemagne*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Recherches sur la roquette de mer pour comparer et analyser les capacités d'adaptation des organismes à travers l'Europe avec l'accès aux ressources génétiques de l'espèce suivante :*

*Cakile maritima*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Hérault, Var*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*  
\*\*

Par décision en date du 10 septembre 2024, il a été donné récépissé (n° 838) à :

*IRD  
Immeuble Le Sextant  
44 boulevard de Dunkerque  
13002 Marseille*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Etude du polymorphisme de variants structuraux chez le palmier dattier*  
avec l'accès aux ressources génétiques de l'espèce suivante :

*Phoenix dactylifera*  
et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :  
*Var*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*  
\*\*

Par décision en date du 10 septembre 2024, il a été donné récépissé (n° 839) à :

*Université de Lausanne  
Département de microbiologie fondamentale  
Quartier UNIL-Sorge Bâtiment Biophore  
CH-101 Lausanne  
Suisse*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Caractérisation de la diversité du microbiote intestinal de bourdons*  
avec l'accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Bombus terrestris, Bombus lucorum, Bombus soroensis, Bombus lapidarius, Bombus monticola, Bombus sylvestris, Bombus pratorum, Bombus hypnorum, Bombus pascorum, Bombus ruderarius, Bombus rupestris, Bombus bohemicus et micro-organismes associées*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Bouches-du-Rhône, Gard, Isère, Savoie, Haute-Savoie, Vaucluse*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*  
\*\*

Par décision en date du 10 septembre 2024, il a été donné récépissé (n° 840) à :

*Université de Bordeaux  
35 place Pey Berland*

33000 Bordeaux

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Détermination des sources de contamination par le plomb et le mercure des populations amérindiennes du Haut-Maroni*

avec l'accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Tayassu pecari, Hocco alector, Cuniculus paca, poissons des familles : Acestrorhynchidae, Anostomidae, Ariidae, Auchenipteridae, Characidae, Cichlidae, Ctenoluciidae, Curimatidae, Doradidae, Erythrinidae, Gasteropelecidae, Gymnotidae, Gymnotiformes, Pimelodidae, Serrasalminidae, Sternopygidae*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Guyane*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*  
\*\*

Par décision en date du 10 septembre 2024, il a été donné récépissé (n° 841) à :

*M. Benoit BECHADE  
University of Texas  
701 S Nedderman Dr  
Arlington TX 76019  
États-Unis*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Etude du lamprocyte (vers luisant) et des fonctions de son microbiote*

avec l'accès aux ressources génétiques de l'espèce suivante :

*Lamprocytus noctiluca*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Cher, Loir-et-Cher, Maine-et-Loire, Vendée*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*  
\*\*

Par décision en date du 10 septembre 2024, il a été donné récépissé (n° 842) à :

*Centre de recherches insulaires et observatoire de l'environnement (CRIOBE)  
PER de Coconi Route nationale 2  
97670 Coconi*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Evaluation de l'usage et de l'innocuité de plusieurs espèces de plantes*

avec l'accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Coleus madagascariensis, Leptadenia madagascariensis, Leucas grandis, Decalobanthus peltatus, Mimusops comorensis, Paullinia pinnata, Phyllarthron comorense, Tragia furialis, Vepris boiviniana*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Mayotte*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

avec l'accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Coleus madagascariensis, Leptadenia madagascariensis, Leucas grandis, Decalobanthus peltatus, Mimusops comorensis, Paullinia pinnata, Phyllarthron comorense, Tragia furialis, Vepris boiviniana*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Mayotte*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*  
\*\*

Par décision en date du 10 septembre 2024, il a été donné récépissé (n° 843) à :

*Centre INRAE  
147 rue de l'université  
75007 Paris*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Caractérisation de la biodiversité des sols forestiers en Gironde*

avec l'accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*ADN environnemental, champignons Ascomycota et Basidiomycota*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Gironde*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*  
\*\*

Par décision en date du 10 septembre 2024, il a été donné récépissé (n° 844) à :

*Université de l'Illinois  
Department of Chemistry  
505 South Mathews Avenue  
Urbana 61801, Illinois  
Etats-Unis*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Déterminer la relation entre les arbres du genre Tachigali et les champignons du bois du genre Amauroderma*

avec l'accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Arbres, plantes de la famille Fabaceae, champignons de la famille Ganodermataceae*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Guyane*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*  
\*\*

Par décision en date du 7 novembre 2024, il a été donné récépissé (n° 845) à :

*Christian Albrechts University*

*4 Christian-Albrechts-Platz  
24118 Kiel  
Allemagne*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Déterminer l'effet d'interaction de la complexité du paysage sur les insectes sous stress thermique et l'effet sur la régulation des ravageurs dans les paysages agricoles*  
avec l'accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Myzus persicae, Aphidius ervi, Dendrocerus aphidium, Episyrrphus balteatus*  
et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :  
*Ille-et-Vilaine*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*\*\**

Par décision en date du 7 novembre 2024, il a été donné récépissé (n° 846) à :

*GEOMAR Helmholtz Centre for Ocean Research  
Wischhofstrasse 1-3  
24148 Kiel  
Allemagne*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Etude des nutriments et des oligo-éléments dans l'océan indien*  
avec l'accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Phytoplankton et zooplankton*  
et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :  
*La Réunion*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*\*\**

Par décision en date du 7 novembre 2024, il a été donné récépissé (n° 847) à :

*Institut Friedrich-Loeffler  
Südufer 10  
17493 Greifswald  
Allemagne*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Recherche fondamentale sur des espèces de petits mammifères et leur microbiote*  
avec l'accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Apodemus sylvaticus, Clethrionomys glareolus et micro-organismes associés*  
et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :  
*Gironde*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*  
\*\*

Par décision en date du 7 novembre 2024, il a été donné récépissé (n° 848) à :

*ANSES*

*Domaine de Pixérécourt*

*54220 Malzéville*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Détection et meilleure compréhension de la circulation de trois familles virales chez le Minioptère de Schreiber*

avec l'accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Miniopterus schreibersii et virus associés*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Gironde*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*  
\*\*

Par décision en date du 7 novembre 2024, il a été donné récépissé (n° 849) à :

*CIRAD*

*42 rue Scheffer*

*75016 Paris*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Etude de la diversité génétique de la tique Rhipicephalus microplus en outre-mer*

avec l'accès aux ressources génétiques de l'espèce suivante :

*Rhipicephalus microplus*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Guadeloupe, Martinique, Guyane*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*  
\*\*

Par décision en date du 7 novembre 2024, il a été donné récépissé (n° 850) à :

*Wellcome Sanger Institute*

*Wellcome Genome Campus*

*Hinxton Cambridge CB10 1SA*

*Royaume-Uni*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Etude des évolutions génomiques dans la famille des isopodes*

avec l'accès aux ressources génétiques de l'espèce suivante :

*Helleria brevicornis*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Alpes-Maritimes*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*  
\*\*

Par décision en date du 7 novembre 2024, il a été donné récépissé (n° 851) à :

*IFREMER  
1625 route de Sainte-Anne  
29280 Plouzané*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Etude de la diversité intra-spécifique et inter-spécifique des palourdes françaises*  
avec l'accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Ruditapes decussatus, Ruditapes philipinarum, Venerupis rhomboïdes, Venerupis corugata, Venerupis aurea, Venerupis pullastra*  
et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Alpes-Maritimes, Aude, Bouches-du-Rhône, Calvados, Charente-Maritime, Côtes-d'Armor, Eure, Finistère, Gard, Gironde, Hérault, Ille-et-Vilaine, Landes, Loire-Atlantique, Manche, Morbihan, Nord, Pas-de-Calais, Pyrénées-Atlantiques, Pyrénées-Orientales, Seine-Maritime, Somme, Var, Vendée*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*  
\*\*

Par décision en date du 7 novembre 2024, il a été donné récépissé (n° 852) à :

*IFREMER  
1625 route de Sainte-Anne  
29280 Plouzané*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Anticiper les changements des communautés de macrophytes grâce à l'ADN environnemental*

avec l'accès aux ressources génétiques suivantes :

*ADN environnemental*  
et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Aude, Haute-Corse, Gard, Hérault, Pyrénées-Orientales*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*  
\*\*

Par décision en date du 7 novembre 2024, il a été donné récépissé (n° 853) à :

*Senckenberg Natural History Collections Dresden  
Königsbrücker Landstrasse 159  
01109 Dresden  
Allemagne*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Analyses phylogénétiques et génomiques du genre Zygaena*  
avec l'accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Zygaena filipendulae, Zygaena lonicerae*  
et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Hautes-Alpes*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*  
\*\*

Par décision en date du 7 novembre 2024, il a été donné récépissé (n° 854) à :

*Université de Bretagne Occidentale*  
*3 Rue Matthieu Gallou*  
*29200 Brest*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Connaissance et gestion des herbiers de phanérogames marines des îles Éparses*  
avec l'accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Thalassia hemprichii, Halophila ovalis, Halodule uninervis, Cymodocea serrulata,*  
*Cymodocea rotundata, Thalassodendron ciliatum, Syringodium isoetifolium, Zostera*  
*capensis*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Terres australes et antarctiques françaises*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*  
\*\*

Par décision en date du 2 décembre 2024, la décision TREL1820249S/73 délivrée le 29 janvier 2019 est retirée.

\*  
\*\*

Par décision en date du 2 décembre 2024, il a été donné récépissé (n° 856) à :

*INRAE*  
*147 Rue de l'Université*  
*75007 Paris*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Étude de génétique et caractérisation chimique du bois de rose de Guyane*  
avec l'accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Aniba rosaeodora*  
et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Guyane*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*\*

Par décision en date du 2 décembre 2024, il a été donné récépissé (n° 857) à :

*MNHN  
57 rue Cuvier  
75005 Paris*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Recherche fondamentale en génomique et biologie de l'évolution des oiseaux*  
avec l'accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Aves*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*France entière*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*\*

Par décision en date du 2 décembre 2024, il a été donné récépissé (n° 858) à :

*Association de Recherche en Epidémiologie et Biodiversité (AREBio)  
11 rue Frantz Fanon  
Quartier Bellevue  
97200 Fort-de-France*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Étude de la structuration de communautés biologiques dans les eaux de sources*  
avec l'accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Bacillariophyceae*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Martinique*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*\*

Par décision en date du 2 décembre 2024, il a été donné récépissé (n° 859) à :

*MNHN  
57 rue Cuvier  
75005 Paris*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Établir les génomes de référence de 4500 espèces marines de la ZEE française dans le cadre du programme ATLasea*

avec l'accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Poissons, mollusques, crustacés, annélides, échinodermes, ascidies, algues, éponges, cnidaires, bryozoaires, céphalopodes*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Alpes-Maritimes, Aude, Bouches-du-Rhône, Calvados, Charente-Maritime, Corse-du-Sud, Haute-Corse, Côtes-d'Armor, Eure, Eure-et-Loir, Finistère, Gard, Gironde, Hérault, Ile-et-Vilaine, Landes, Loire-Atlantique, Manche, Morbihan, Nord, Pas-de-Calais, Pyrénées-Atlantiques, Pyrénées-Orientales, Seine-Maritime, Somme, Var, Vaucluse, Vendée, Guadeloupe, La Réunion, Mayotte, Terres australes et antarctiques françaises*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*  
\*\*

Par décision en date du 2 décembre 2024, il a été donné récépissé (n° 860) à :

*Institut Alfred Wegener pour la recherche polaire et marine  
12 Handelshafen  
27570 Bremerhaven  
Allemagne*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Étude de la physiologie et du cycle de vie des salpes afin de mieux comprendre leur capacité à faire face au réchauffement des océans*

avec l'accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Salpa fusiformis, Thalia democratica*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Alpes-Maritimes*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*  
\*\*

Par décision en date du 2 décembre 2024, il a été donné récépissé (n° 861) à :

*Friedrich Schiller University Jena  
Fürstengraben 1  
07743 Jena  
Allemagne*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Étude de la Posidonie de Méditerranée et sa communauté microbienne*

avec l'accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Posidonia oceanica*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Corse-du-Sud*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*  
\*\*

Par décision en date du 2 décembre 2024, il a été donné récépissé (n° 862) à :

*Institut Julius Kühn*

*Federal Research Centre for Cultivated Plants  
Schwabenheimer Strasse 101  
69221 Dossenheim  
Allemagne*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Caractérisation moléculaire des parasites de la chenille processionnaire du chêne*  
avec l'accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Parasites de l'espèce *Thaumetopoea processionea**  
et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Ardennes, Moselle, Bas-Rhin*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*\*\**

Par décision en date du 2 décembre 2024, il a été donné récépissé (n° 863) à :

*INRAE  
Domaine de la Motte au Vicomte  
35653 Le Rheu*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Étudier l'influence des symbiotes hébergés par les pucerons sur l'écologie, la biologie et l'évolution de ces insectes ravageurs des cultures*  
avec l'accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Acyrtosiphon pisum*  
et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Ardennes, Côte-d'Or, Ille-et-Vilaine, Marne*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*\*\**

Par décision en date du 2 décembre 2024, il a été donné récépissé (n° 864) à :

*Netherlands Institute of Ecology  
Droevendaalsesteeg 10  
6708 PB Wageningen  
Pays-Bas*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Comprendre le rôle de l'expression génique dans l'adaptation au changement climatique chez la lentille d'eau mineure*  
avec l'accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Lemna minor*  
et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Cher*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 2 décembre 2024, il a été donné récépissé (n° 865) à :

*INRAE*

*42 rue Georges Morel*

*CS 60057*

*49007 Beaucouzé Cedex*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Étude génétique d'une espèce de poirier sauvage en vue de la définition de mesures de conservation*

avec l'accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Pyrus pyraster*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Maine-et-Loire*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*